

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Canton du Monétier les Bains

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°056/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **02 avril 2026** Date d'affichage : **09 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six,

Le 08 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Marie-Dominique DUBOIS DENEL, Xavier DUPORT, Muriel PAYAN, adjoints
France-Marie JOSSERAND, Jean-Pierre THOMAS, Margot MERLE, Myriam BERAUD, Catherine
REBATEL, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Julien PHILIP, Constance DE ROHAN WILLNER

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Gilles DELASSUS à Jean-Marie REY

Mikhaël VON BRASCH à Xavier DUPORT

Marie-Dominique DUBOIS DENEL a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	15
PRESENTS	:	13
VOTANTS	:	15

OBJET : BUDGET DES GRANDS BAINS - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des modifications à apporter au budget des Grands Bains afin d'ajuster les crédits nécessaires en section d'investissement :

- Pour la clôture de l'opération du SPA : des travaux d'aménagement complémentaires et des révisions de prix qui n'ont pu être anticipées lors du vote du budget sont à prendre en compte pour un montant de 500 000€ à inscrire au compte 231-Immobilisations en cours de l'opération 114-Spa Thermal. Les crédits nécessaires sont pris sur le compte 2154-Matériel industriel.

- Pour le changement des filtres à déferiser qui doivent être remplacés de manière urgente : augmentation des crédits au compte 2154-Matériel industriel de l'opération 115-Désarsenication/déferisation pour 150 000€, pris sur le compte 2154-Matériel industriel

D'autre part, en section de fonctionnement, il est nécessaire d'ajouter des crédits en dépenses au compte 673-Titres annulés sur exercices antérieurs pour 50 000€ afin de

réduire le titre de recette de la caisse de décembre 2025 qui était erroné. Cette dépense supplémentaire est composée par une recette de 50 000€ à l'article 706-Vente de marchandises.

L'ensemble des mouvements est décrit sur le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 706 : Prestations de services	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	50 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2154 : Matériel industriel	650 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2154-115 : DEFERRISATION/DESARSENICATION	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	650 000.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-114 : SPA THERMAL	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	500 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	650 000.00 €	650 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE les nouvelles inscriptions budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY

La secrétaire de séance,

Marie-Dominique DUBOIS DENEL

